



DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

COMITE DE GESTION  
DE LA TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Travaux de réaménagement de zones exploitées  
en gravières sur le site de RICHARDMENIL (54)  
en réserve naturelle  
(convention n° 36.54.19)

COMPTE RENDU DE TRAVAIL  
-----



n° 12797-1

Patrick LEBON  
Laurent ROUGIEUX

Juin 1986  
86 SGN 347 LOR

Document public

**BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES**

Service Géologique Régional Lorraine

Rue du Parc de Brabois - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - Tél. 83 51 43 51

## SOMMAIRE

	Pages
1 - <u>RAPPEL DES DONNEES</u> .....	
1.1. Définition de l'opération.....	1
1.2. Modalités techniques.....	1
1.2.1. Travaux à effectuer.....	1
1.2.2. Documents à remettre, répartition des versements et conditions de règlement par la Taxe	2
2 - <u>MODIFICATIONS SURVENUES DANS LE PHASAGE ET LA CONSISTANCE DES TRAVAUX</u> .....	4
2.1. Consistance des travaux.....	4
2.2. Phasage des travaux.....	5
3 - <u>TRAVAUX EFFECTUES FIN MAI 1986</u> .....	7
3.1. Détail des réalisations.....	7
3.1.1. Année 1984.....	7
3.1.2. Années 1985 - 1986.....	7
3.1.2.1. Terrassements	
3.1.2.2. Infrastructures	
4 - <u>EVALUATION DES REALISATIONS FINANCIABLES AU TITRE DE LA TAXE PARAFISCALE</u> .....	10
4.1. Aménagements gravières.....	10
4.1.1. Terrassements.....	10
4.1.2. Etanchéification, consolidation des berges	11
4.2. Infrastructures.....	11
5 - <u>TRAVAUX PREVUS POUR 1986</u> .....	13
5.1. Aménagements gravières.....	13
5.2. Infrastructures.....	13
6 - <u>CONCLUSIONS</u> .....	14

1 - RAPPEL DES DONNEES

1.1. DEFINITION DE L'OPERATION

Les terrains concernés (90 ha environ) se situent sur le territoire de la commune de RICHARDMENIL, Meurthe-et-Moselle, en rive droite de la Moselle, et sont une ancienne zone d'exploitation de la Société des Sablières de Richardménil (figure 1 - Plan de situation).

Le réaménagement a pour but de fournir à l'agglomération nancéienne une réserve d'eau potable de 3,5 millions de m3. Parallèlement, cette opération permettra d'offrir aux riverains et aux populations de l'agglomération un site de loisirs.

1.2. MODALITES TECHNIQUES

1.2.1. Travaux à effectuer

Les travaux envisagés sont de natures différentes :

D'une part, les travaux de réaménagement des gravières proprement dits, à savoir :

- les terrassements et approfondissements de la réserve,
- l'étanchéification et la consolidation des berges,
- l'aménagement des abords de la retenue.

D'autre part, les travaux dits "d'Infrastructure" qui regroupent :

- la création d'un ouvrage d'adduction et la pose d'une conduite depuis la rigole d'alimentation ;
- la régulation du niveau par la création d'un seuil aval ;

## 6 - CONCLUSIONS

Le réaménagement des anciennes gravières de RICHARDMENIL a commencé en 1984, l'objectif final étant la création d'une réserve d'eau de 3,5 M de m<sup>3</sup> pour le District de l'Agglomération Nancéienne. Initialement prévu sur 4 années, le projet s'étale maintenant jusqu'aux années 1990/91, certaines modifications, qui n'altèrent pas l'objectif fixé, ayant du être apportées tant pour des raisons techniques que financières.

L'idée générale est de disposer d'une réserve exploitable le plus rapidement possible. L'état actuel des travaux permet d'envisager l'exploitation d'une réserve partielle (1,5 M de m<sup>3</sup>) à la fin de 1986. Pour ce faire, l'échéancier des travaux a du être modifié, les travaux d'infrastructures (seuil de régulation, prise d'eau, déviation des ruisseaux, etc...) devant être menés parallèlement aux travaux de réaménagement proprement dits.

Le DAN sollicite de la Taxe Parafiscale sur les Granulats le versement des subventions correspondant aux travaux effectués, soit la somme de 391.501,00 FRANCS HT (464.330,86 FRANCS TTC) dont 16.480,00 F HT (19.545,28 F TTC) pour rémunération des opérations de contrôle.

Aucun chantier ne sera réalisé en 1987, un rapport de fin d'aménagement de la première tranche (réserve de 1,5 M de m<sup>3</sup>) pourra être remis à la Taxe au début de l'année.